

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-3/06

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : BERQUIER André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Lignes conventionnées - Lignes Seine-et-Marne Express - Projets d'avenants.

Ce rapport concerne 3 projets d'avenants entre le Département et les entreprises exploitantes de lignes Seine-et-Marne Express.

Ces projets ont pour objet le développement de nouveaux services. Pour la ligne Seine-et-Marne Express n° 16 " Lieusaint - Serris Val d'Europe ", le niveau maximal de participation du Département serait de 258 687 €, la modification des lignes Seine-et-Marne Express n° 17 "La Ferté-Gaucher - Coulommiers- Chessy" et n° 20 "Meaux - Roissy" n'entraînant aucune participation financière du Département.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les conventions d'exploitation des 3 lignes Seine-et-Marne Express concernées conclues respectivement les 24 juin 2005, 14 septembre 2005 et le 7 janvier 2008,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les projets d'avenant tels que joint en annexes n° 1 à 3 à la présente décision à passer entre le Département et :

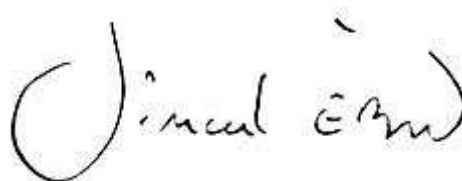
- Annexe n° 1 : la société N°4 Mobilités pour la ligne Seine-et-Marne Express n° 16 « Lieusaint – Val d'Europe »

- Annexe n° 2 : la société Autocars Darche Gros pour la ligne Seine-et-Marne Express n° 17 « La Ferté- Gaucher – Chessy »,
- Annexe n° 3 : la société Trans Val de France pour la ligne Seine-et-Marne Express n° 20 « Meaux – Roissy CDG ».

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à les signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V".

Vincent ÉBLÉ